



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4172

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement pour les actions d'insertion en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Programme d'actions 2020

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Pillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charriot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliout), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020**Délibération n° 2020-4172**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement pour les actions d'insertion en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Programme d'actions 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté le PMI'e pour la période 2016-2020, organisé autour de 3 ambitions : développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA et porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

La présente délibération a pour objet de proposer les différents financements attribués aux structures intervenant au titre des actions d'insertion hors et par l'activité économique, complémentaires à l'accompagnement individuel. En complément de l'accompagnement réalisé dans le cadre de la référence de parcours, les actions d'insertion sont des outils mobilisés pour lever les freins périphériques à l'emploi, pour dynamiser les parcours et proposer des situations d'emploi.

I - Les actions d'insertion hors activité économique**1° - Les actions**

Ces actions visent à favoriser l'accès à la santé, la remobilisation, l'estime de soi, l'acquisition de compétences de base, etc., dans l'objectif d'une insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Chaque action s'inscrit dans un territoire géographique défini et prend en compte l'ensemble des ressources locales dans le cadre des dispositifs de droit commun. Elle correspond à une étape du parcours d'insertion du bénéficiaire. Elle est mobilisée pour une durée définie à l'avance sur prescription du référent unique. L'action s'intègre dans un parcours d'insertion formalisé dans le cadre d'un contrat d'engagements ou d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) mis en œuvre par Pôle emploi.

L'action répond à des objectifs formalisés, définis par le référent en concertation avec le bénéficiaire et mise en œuvre dans un délai défini en lien avec le référent garant du parcours de la personne.

Les actions d'insertion, ciblées ici, en direction des bénéficiaires du RSA se déclinent en 2 grandes thématiques :

- la levée des freins : ces actions s'adressent à des bénéficiaires ayant des problématiques de santé qui ont besoin d'être accompagnés dans leur démarche vers le soin et à des bénéficiaires ayant des freins sociaux, que ce soit en termes d'isolement, de contraintes familiales ou encore de maîtrise de la langue,

- l'accompagnement vers l'emploi : ces actions s'adressent à des bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi ayant besoin d'accompagnements spécifiques ou d'un appui pour développer leurs opportunités d'insertion.

Dans le cadre des orientations et objectifs du PMI'e, et dans le but de répondre au mieux aux besoins des publics, une rénovation de la programmation des actions d'insertion enclenchée dès 2016 se poursuit afin de diversifier et d'adapter ces étapes d'insertion.

Dans ce cadre, une enquête de terrain sur les freins périphériques à l'emploi a été menée entre le printemps 2018 et le printemps 2019 auprès des usagers avec l'aide d'un réseau de "veilleurs".

Les objectifs de l'enquête étaient les suivants :

- cerner finement les freins au retour à l'emploi, les recenser et les hiérarchiser en tenant compte des différents contextes territoriaux et de l'offre existante,
- repérer les besoins des bénéficiaires du RSA pour accéder à l'emploi et les mettre en miroir avec l'offre existante,
- décoder les implicites (rapport au travail, désespérance, problèmes comportementaux ou psychiques, confiance en soi ou dans l'institution, etc.) dans le cadre des étapes de parcours.

Cette étude est désormais finalisée et plusieurs réunions de restitution ont été organisées en octobre et novembre 2019, auprès des acteurs de l'insertion et des élus.

En complément, une enquête sur les freins à l'emploi auprès des professionnels de l'insertion avait été réalisée en 2017.

L'aboutissement de ces démarches d'enquêtes permet d'avoir une vision sur les enjeux à venir pour la politique métropolitaine d'insertion. Les résultats de ces 2 enquêtes menées en parallèle constitueront donc un socle de connaissances partagées sur lequel la Métropole s'appuiera pour rénover le cadre d'intervention de sa politique de soutien aux actions d'insertion hors activité économique afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires du RSA pour permettre une activation des parcours d'insertion vers l'emploi plus efficiente.

2° - Propositions de financement pour 2020

Il est proposé de retenir 45 actions pour 1 696 bénéficiaires pour un montant total de 709 565,30 €. Parmi celles-ci, 5 actions n'ont pas de volume de places identifié.

Les actions se décomposent de la manière suivante :

- actions favorisant la levée des freins dans le parcours d'insertion : 30 actions pour un montant de 444 302,80 €,
- actions visant au retour à l'emploi : 15 actions pour un montant de 265 262,50 €

L'état détaillé des financements attribués par place, par structure et par action, est présenté en annexe 1 de la délibération.

Diverses actions soutenues dans le cadre de cette programmation répondent à un frein à l'emploi très prégnant qu'est le défaut de maîtrise de la langue française, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, et qui entrave l'insertion dans l'emploi des bénéficiaires du RSA. C'est le cas, par exemple, de l'action "Alphabétisation et apprentissage du français, langue étrangère" mise en œuvre par le centre social et familial l'Orangerie ou encore de l'action "Alpha'Job ateliers linguistiques vers l'emploi" mise en œuvre par l'association Tremplin Anepa.

De nombreuses actions, ciblant les bénéficiaires du RSA mais également d'autres publics en difficulté, visent principalement à créer des liens plus forts avec les entreprises et à renforcer la confiance en soi des personnes. Les organisations patronales ou associatives s'engagent à construire des parcours vers l'entreprise en facilitant la découverte des métiers et les recrutements sur des métiers en tension (Mode d'emploi Rhône - le Mouvement des entreprises de France (MEDEF), Fondation agir contre l'exclusion (FACE), Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM)) ou à créer des rencontres entre publics en insertion, acteurs de l'insertion et entreprises (Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) du Rhône).

De leur côté, Les Vitaminés de l'emploi ou La Cravate solidaire travaillent sur la restauration de l'estime de soi et de l'image de soi, éléments clés pour un retour à l'emploi réussi.

Le secteur du numérique a été identifié comme une filière prioritaire de la Métropole et un secteur d'expérimentation de l'hybridation des politiques de développement économique et d'insertion. S'agissant du 2^{ème} pôle numérique français, ce secteur est composé de 7 000 entreprises (dont 300 à fort potentiel de croissance) et couvre 42 000 emplois, tandis que la Métropole connaît une réelle dynamique d'innovation grâce à la French Tech, au cluster numérique et à des acteurs de rayonnement national voire international. En 2 ans, le nombre d'offres a progressé de 69 % dans les métiers du numérique. Environ 6 000 offres d'emploi dans la filière numérique ont été enregistrées dans la Métropole. Dans le même temps, à peine 3 000 demandes ont été enregistrées, soit 2 offres pour une demande. Cette dynamique doit bénéficier également aux publics en insertion en structurant des parcours inclusifs. Certains d'entre eux sont motivés par ces métiers et ont les compétences transférables pour y accéder. En sensibilisant le public en insertion vers ces métiers avec de forts potentiels de

recrutement avec le 101, un accompagnement adapté avec Objectif pour l'emploi (OPE) et des préformations avec Simplon doivent faciliter l'accès à l'emploi dans le numérique.

Le secteur "autonomie grand âge" est également une filière prioritaire pour la Métropole. Aussi, dans le cadre du plan d'action insertion/emploi, le Service à la personne Rhône-Alpes Auvergne (SAPRA) et l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) proposent d'agir sur la valorisation des métiers et les conditions d'emploi dans ce secteur. L'objectif est de travailler avec les employeurs du territoire, les solutions pour permettre le maintien en emploi d'un public faiblement qualifié et souvent en précarité.

Les nouvelles actions proposées dans le cadre de cette délibération s'intègrent pleinement dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et sont permises par ces crédits complémentaires.

A titre d'illustration, il est par exemple proposé de soutenir en 2020 l'association "Comme les autres" pour la mise en œuvre d'une action intitulée "Remobiliser des bénéficiaires du RSA à travers une expérience porteuse de sens autour de la mixité et du sport à sensations" dont le but est d'organiser 5 séjours aventure-sportifs "handi-valides" de 5 jours, qui regroupent 5 participants handicapés moteur (autonomes) et 5 participants valides dont un bénéficiaire du RSA, pour vivre une expérience humaine autour du sport en nature et sensations (parapente, rafting, etc.). Le suivi des participants (avant et après le séjour) est prévu durant cette action, le but étant de remobiliser et redynamiser les participants pour créer du lien social.

II - Les actions d'insertion par l'activité économique (IAE)

1° - Les actions

L'IAE repose sur 4 types de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), qui ont des modes d'intervention différents :

- production de biens et de services pour les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et les entreprises d'insertion (EI),
- mise à disposition de personnel pour les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).

Le soutien de la Métropole en matière d'accompagnement socioprofessionnel des salariés en IAE s'adresse uniquement aux ACI et aux EI. Les AI peuvent, elles, être financées dans le cadre de la référence de parcours et les ETTI ne bénéficient pas de financement direct mais sont fortement mobilisées par les entreprises attributaires de marchés publics de la Métropole (clauses sociales).

Les actions soutenues s'inscrivent dans un territoire géographique défini et prennent en compte l'ensemble des ressources locales dans le cadre des dispositifs de droit commun, tout particulièrement ceux du champ de l'IAE.

L'embauche d'un bénéficiaire du RSA par une SIAE correspond à une étape du parcours d'insertion du bénéficiaire favorisant la dynamisation de son projet professionnel et son retour à un emploi durable. L'objectif est son retour à l'emploi durable grâce à la mise en place d'un accompagnement socioprofessionnel tout au long de l'action favorisant l'accès à l'emploi :

- élaboration du projet professionnel et connaissance des techniques et particularités des secteurs d'activités,
- valorisation et formalisation des acquis, savoir-faire et compétences professionnels,
- techniques de recherche d'emploi dans un environnement devenant majoritairement numérique,
- apprentissage professionnel et qualification grâce à des formations adaptées, appui direct au positionnement des bénéficiaires sur des offres d'emploi identifiées.

L'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA occupant un poste d'insertion au sein d'une EI ou d'un ACI se distingue de l'encadrement technique axé sur l'acquisition de compétences techniques directement en lien avec le poste occupé. Ce suivi propose des temps d'apprentissage théorique, des actions collectives et des démarches individualisées permettant la remobilisation personnelle, la restauration de l'estime de soi, le travail sur le projet professionnel, la qualification et l'accès à l'emploi.

Pour les EI, la Métropole finance l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs au moment de leur recrutement, recrutés dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Pour les ACI, la Métropole finance l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs au moment de leur recrutement, recrutés dans le cadre d'un CDDI. Pour l'année 2020 comme pour 2019, le coût unitaire de référence par place, pour cet accompagnement, est de 2 040 € par

an. A ce financement, s'ajoute la prise en charge d'une partie du coût du contrat de travail sous forme d'aide au poste, correspondant au montant du RSA pour une personne seule.

La présente délibération concerne l'attribution des financements de la Métropole aux EI pour l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA recrutés, et aux ACI pour l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA recrutés et l'aide au poste.

En cohérence avec les attendus des structures exprimés lors de la concertation de 2017, la Métropole a choisi depuis 2019 de compléter sa logique de financement par place avec une logique plus qualitative visant à valoriser l'impact social et professionnel des parcours construits par les SIAE. Pour cela, les SIAE ont présenté à la Métropole les plans d'actions qu'elles souhaitaient mettre en œuvre sur 2 critères au choix parmi les 6 suivants :

- critère de sensibilisation au monde du travail (codes et usages, visites d'entreprises, périodes d'immersion, etc.),
- critère de professionnalisation (savoirs de base, acquisition des gestes techniques, qualifications, etc.),
- critère de remobilisation personnelle (coaching, motivation, estime de soi, etc.),
- critère de resocialisation (mobilité, accès aux droits, lien social, culture, événements collectifs, etc),
- critère des aides matérielles (paniers fruits et légumes, mobilier, transport, logement, etc.),
- critère de développement économique (marchés, partenariats, ingénierie financière, gestion des coûts, etc.).

En synthèse, les 3 critères regroupant le plus d'actions sont la sensibilisation au monde du travail, la professionnalisation (majoritairement pour les EI) et la resocialisation (majoritairement pour les ACI).

2° - Propositions de financement pour 2020

Au vu de la transformation de l'association Médialys en chantier d'insertion et des évolutions de l'offre d'insertion qui en découlent (cf. délibération "Cofinancement des contrats aidés et de l'aide au poste dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'État pour l'année 2020" présentée au Conseil métropolitain du 20 janvier 2020, par délibération séparée), il est proposé d'allouer des places complémentaires aux ACI et EI qui ont fait des demandes et qui réalisent leurs objectifs de suivi de bénéficiaires du RSA pour maintenir l'offre d'insertion.

Il est proposé de retenir, pour 2020, les financements suivants au titre de l'aide à l'accompagnement :

- 251 places financées au sein des ACI pour un montant de 512 040 € (hors Environnement réponse aménagement (ERA) et Médialys), soit 10 de plus qu'en 2019,
- 157 places financées au sein des EI et des régies de quartier pour un montant de 196 040 €, soit 9 de plus qu'en 2019.

Cela représente, pour le soutien à l'IAE, un montant total de 708 080 € au titre de l'aide à l'accompagnement pour 408 places.

L'état détaillé des financements attribués, par place, par structure et par action, est présenté en annexe 2 de cette délibération.

III - Soutien au déploiement du dispositif Convergence

Le Conseil métropolitain du 4 novembre 2019 (délibération n° 2019-3843) a validé le principe du soutien de la Métropole à l'essaiage du dispositif Convergence.

Porté depuis 2012 par Emmaüs Défi à Paris, le projet Convergence propose un accompagnement renforcé des personnes sans domicile ou très fragilisées au sein de chantiers d'insertion. Il est complété par le Dispositif Premières Heures (DPH), qui permet une reprise très progressive du travail au sein de chantiers d'insertion pour des publics à la rue.

La Métropole est le 1^{er} territoire concerné par le déploiement de ce dispositif, qui s'inscrit pleinement dans les orientations du PMI'e et de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre de la montée en charge du dispositif, il est proposé au Conseil d'apporter un soutien à hauteur de 26 500 € (sur un budget total de 403 000 €) pour accompagner la mise en place du DPH et le déploiement de Convergence sur le territoire de la Métropole en 2020.

Un effectif minimum de 130 personnes accompagnées est prévu pour 2020, grâce à un partenariat avec les ACI de Lahso, Foyer Notre Dame des sans abri et Armée du Salut ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2020, de subventions de fonctionnement au profit des différentes structures œuvrant dans le domaine de l'insertion, pour un montant total de 1 417 645,30 €, selon la répartition suivante :

- au titre des actions complémentaires hors IAE mobilisées dans les parcours individuels pour un montant total de subventions de 709 565,30 € (annexe 1),

- au titre des actions complémentaires IAE mobilisées dans les parcours individuels pour un montant total de subventions de 708 080 € (annexe 2),

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 26 500 € au profit de l'association Convergence France, pour la mise en place du DPH et le déploiement du dispositif Convergence sur le territoire métropolitain en 2020,

c) - les modèles de convention à signer entre la Métropole et chacune de ces structures définissant, notamment, les modalités d'utilisation de ces subventions,

d) - les conventions à signer avec la SAS Les Vitaminés de l'emploi, l'association La Cravate solidaire, l'association Mode d'emploi Rhône, la CPME du Rhône, l'association FACE Grand Lyon, l'association SAPRA, la CMA du Rhône, l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM), l'association 101, l'association OPE, SAS SIMPLON, l'association ARACT et l'association Convergence France.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 1 444 145,30 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et 2021 - chapitre 017 - opérations n° 0P36O5623 pour un montant de 444 302,80 €, n° 0P36O5139 pour un montant de 734 580 € et n° 0P36O5135 pour un montant de 265 262,50 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.